

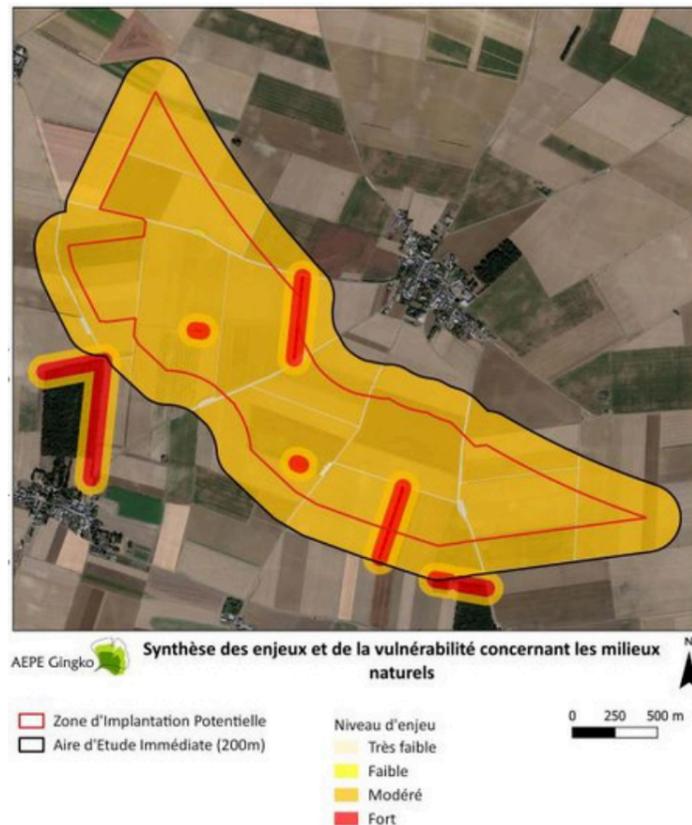
L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

Les milieux arborés, semi-arborés et les haies ont un enjeu fort. Ces milieux sont peu représentés au niveau local, ce qui leur confère un intérêt particulier pour les espèces en tant qu'habitats de reproduction, mais également d'alimentation et de déplacement.

Les milieux cultivés dominent au niveau local et constituent des habitats de reproduction et d'alimentation pour bon nombre d'espèces, dont certaines patrimoniales. Ces milieux ont donc un enjeu modéré.

Enfin, les milieux anthropiques sont en enjeu très faible puisque ce sont des milieux artificiels ayant très peu d'intérêt pour la faune ou la flore. Les espèces peuvent toutefois les fréquenter lors de leurs déplacements.

Aucune zone humide n'est présente sur la zone d'implantation potentielle. Par conséquent, il n'y a pas d'enjeux zones humides.



En ce qui concerne le projet éolien de Baigneaux, une espèce floristique patrimoniale a été recensée : le Tabouret des champs, qui est considéré comme « quasi-menacé » sur la liste rouge régionale. L'enjeu concernant cette espèce est toutefois jugé faible. Aucun habitat Natura 2000 n'a été identifié. Les milieux naturels ne représentent donc pas d'enjeux significatifs. Les cultures représentent donc des enjeux nuls puisque ce sont des habitats artificiels, et les autres milieux naturels représentent des enjeux très faibles.



LA CONCERTATION

Un comité local de concertation (CLC) va être mis en place afin de développer le projet dans un réel esprit de discussion et de transparence. Le CLC à vocation à être composé d'élus, de propriétaires/exploitants et d'habitants riverains du projet tous volontaires pour participer à cet exercice collaboratif. Il s'agit de donner une réelle possibilité aux personnes qui vivent le territoire au jour le jour de s'investir dans la définition du projet.

**INVITATION
COMITÉ LOCAL DE CONCERTATION
MARDI 08 JUILLET 2025
A 18H
SALLE DE LA MAIRIE
DE BAIGNEAUX**



LE PROJET DU CHAMP ÉOLIEN DU MONT OISEAU

8 éoliennes

2 éoliennes de 2.2 à 4.2MW + 6 éoliennes de 4.2MW

Puissance estimée du parc : entre 29.6 et 33.6MW

entre 15500 et 17700 foyers chauffage inclus



Chers habitants,

Le conseil municipal de Baigneaux a donné son accord en mai 2025 pour l'étude d'un projet éolien sur votre commune.

Comme il nous tient à cœur de vous apporter de l'information sur ce projet et de le développer en toute transparence, vous trouverez dans cette gazette de plus amples informations sur le projet du Champ éolien du Mont Oiseau.

Vous trouverez également sur le site internet dédié au projet tous les retours d'études dont nous disposons à ce jour.



www.mont-oiseau.fr

Pourquoi des éoliennes sur notre commune ?

BAIGNEAUX

Chères Baignolaises, Chers Baignolais,

Pour répondre à cette question, je ne vais pas me cacher derrière un argumentaire écologique ; La principale motivation de mon conseil municipal pour l'implantation de 8 éoliennes sur notre village est liée à l'impact économique.

Comme vous le savez, notre commune manque de plus en plus de recettes et cela freine nos investissements.

Au vu de l'effondrement des subventions et ne souhaitant pas augmenter de façon significative la taxe foncière, notre budget se restreint.

Ce projet de parc éolien est une bonne opportunité qui, grâce à l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux), permettra l'embellissement de notre village et la qualité de vie de ses habitants.

Afin de répondre à vos interrogations et pour échanger de façon constructive, je vous invite à participer au comité de concertation qui se tiendra à la mairie le 08/07/2025.

Je reste bien sûr à votre écoute,

Votre Maire,

Claude PIERRE



L'HISTORIQUE DU PROJET

Premiers contacts avec la commune et démarches foncières avec les propriétaires et exploitants concernés par la zone de projet

Présentation du projet au conseil municipal

Communication auprès des riverains avec la distribution de la gazette n°1 et mise en ligne du site internet dédié au projet



Identification du site de projet sur la commune de Baigneaux

Lancement des études de l'impact du projet sur l'environnement

Délibération favorable de la commune pour l'utilisation des chemins et signature de la convention chemin

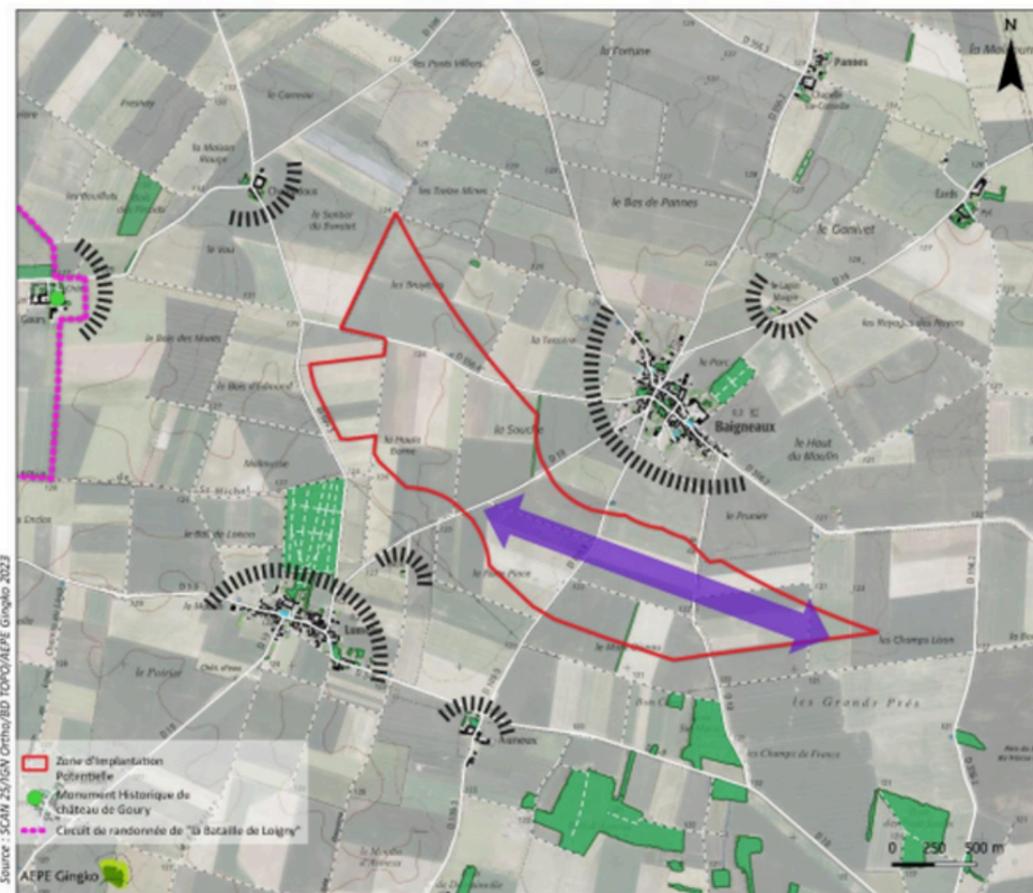
Comité de projet et Comité local de concertation



L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Après études des différentes sensibilités des lieux de vie et du patrimoine, le bureau d'étude nous préconise le sud/est de la zone en respectant la ligne de force du paysage nord-ouest/sud-est et en conservant les massifs arborés existants. L'implantation sur cette zone sud-est limiterait l'impact visuel sur le château de Goury, seul bâtiment classé impacté par la zone de projet.

Les photomontages pourront être réalisés une fois les implantations des éoliennes définies.



- Préserver les structures végétales en place
- Respecter un éloignement aux habitations et aux éléments touristiques et patrimoniaux
- Utiliser les routes et chemins existants pour l'accès aux éoliennes
- Assurer une répartition linéaire ou géométrique homogène en limitant l'étalement du motif à la partie sud et est de la ZIP

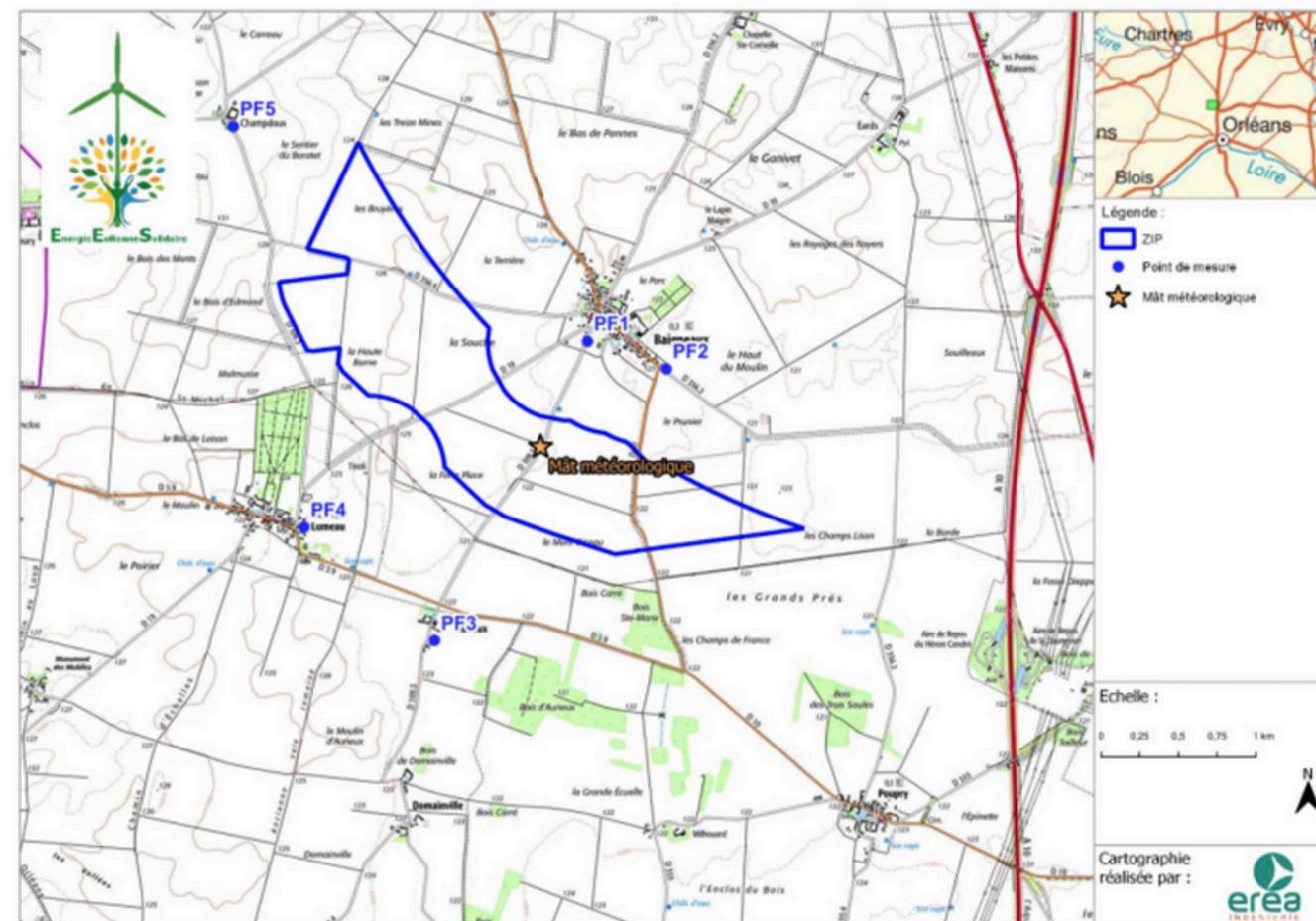
Les recommandations paysagères



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Afin de caractériser l'ambiance sonore au droit des habitations riveraines du projet de manière précise, une campagne de 5 points d'écoute a été réalisée sur une période de 17 jours du 6 au 22 février 2024.

Les 5 points de mesures ont été déterminés afin de caractériser au mieux l'ambiance acoustique du site. Les sonomètres ont été positionnés au droit d'habitations représentatives de chacun des lieux-dits et communes concernés.



Localisation des points de mesures et de la Zone Potentielle d'Implantation (ZIP)

D'une manière générale les niveaux observés témoignent d'un environnement rural. D'autre part, les niveaux sonores de jour et de nuit sont très proches.



LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

	Nombre d'éoliennes	Commune	Communauté de communes Coeur de Beauce	Département
Projet de 29.6MW	8	95 079 €/an	125 947.50 €/an	75 568.50 €/an
Projet de 33.6 MW	8	107 587 €/an	142 968 €/an	85 780.80 €/an